

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2015

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 4 février 2015, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRE Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MY André, POYET Marie-Claude

Excusés

MOULINOUX Laurent (pouvoir à GIRE Frédéric)

### **1. CENTRE SOCIAL : PRESENTATION ET PACTE DE COOPERATION**

A l'invitation du maire Mesdames Françoise GRASSI Directrice et Béatrice CORRE respectivement Directrice et Présidente du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise prennent la parole afin de présenter aux élus présents le fonctionnement du Centre et ses différentes activités.

Madame GRASSI expose également le **Projet social 2015 – 2018** du Centre qui s'articule autour de trois grands axes.

#### **Axe 1 Le Centre Social, acteur de la politique Enfance, Jeunesse et Famille du territoire.**

Le Centre souhaite avec les acteurs locaux développer les projets du secteur et s'affirmer comme interlocuteur privilégié afin de pouvoir répondre aux attentes et besoins.

#### **Axe 2 Le Centre Social et le mieux vivre ensemble**

Le Centre veut développer les activités de loisirs et de culture en vue d'instaurer des lieux de rencontres et d'échanges. Il veut également soutenir les activités existantes du territoire, recenser les besoins et les attentes et conforter les liens permettant la rencontre de la population.

#### **Axe 3 Améliorer la participation à la vie du Centre Social**

Le Centre doit travailler sur une nouvelle organisation pour remplir pleinement ses missions.

En conclusion de leur présentation, Mesdames GRASSI et CORRE expliquent que le Centre social propose depuis deux ans **un pacte de coopération avec les communes**. Le centre sollicite une aide de 1€ par habitant. Elles précisent que 8 communes pour l'instant adhèrent à ce pacte de coopération.

### **2. PROJETS 2015**

Le maire liste les projets qui pourraient être réalisés en 2015 :

- . Toiture de l'église
- . Toiture du bâtiment de La Poste
- . Démoussage de la toiture de la mairie
- . Murs de l'extension du dépôt communal

Le maire explique par ailleurs aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune de travaux d'éclairage public notamment le renouvellement des foyers vétustes type Ballon Fluo.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux. Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les

modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la commune. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide: d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par le maire, de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier. Le conseil municipal prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3.597, 00 € lors des cinq prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

Le maire rappelle également l'adhésion de la commune au SDE 03, Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier regroupant 317 communes de l'Allier, toutes à l'exception des 3 communes urbaines : Montluçon, Moulins, Vichy. Il propose au conseil municipal de prendre connaissance des statuts et d'effectuer un choix sur les compétences optionnelles transférées par la commune au SDE 03. Après en avoir délibéré : le conseil municipal adhère à la compétence optionnelle suivante : maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé des communes et EPCI à fiscalité propre, à l'exception du pouvoir de police du maire.

Le maire informe le conseil municipal de la programmation en 2015 par le Conseil Général de l'Allier du renouvellement de la couche de roulement à l'enrobé à chaud sur la route départementale n°995, à l'intersection de la route du Mayet de Montagne. Ces travaux sont inscrits dans le cadre de l'aménagement de la place de la Poste, réalisés fin 2013. Les travaux de chaussée seront réalisés par l'entreprise Colas titulaire du marché. L'opération comprend également l'application d'un enrobé coulé à froid sur la RD 995, rue François Riboulet section comprise entre le carrefour de la place de la Poste et l'entrée dans l'agglomération côté Cusset. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Probinord dans le courant du second trimestre. Le maire expose aux élus qu'il appartiendra à la commune de procéder au renouvellement du marquage au sol (stop ...), ainsi qu'à la mise à niveau des tampons sur cette section.

Le maire poursuit son exposé en indiquant que la programmation 2015 du Conseil Général de l'Allier comprend également la protection contre les eaux de la route départementale n°49 entre Ferrières sur Sichon et le Mayet de Montagne. Cette opération consiste à curer les fossés et mettre aux normes de sécurité les accès riverains et chemins communaux. La pose des éléments est réalisée par les services de l'UTT, seule la fourniture reste à la charge du bénéficiaire. Un relevé de terrain comprenant les frais incombant à la commune sera effectué. Le maire précise que la mise en sécurité des accès est éligible à la subvention du Conseil Général provenant de la répartition du produit des amendes de police.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture du chœur de l'Eglise et de celle du bâtiment de la Poste.

Il donne connaissance des devis établis par l'Entreprise RIBOULET frères et précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'État, au titre de la D.E.T.R. dans le cadre du programme de gros entretien des équipements existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'entreprendre ces travaux et de les inscrire au budget 2015, décide de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la D.E.T.R., approuve le plan de financement suivant :

## DEPENSES :

Eglise	23.400, 62 € H.T. soit 28.080, 74 € T.T.C
La Poste	17.443, 13 € H.T. soit 20.931, 76 € T.T.C
TOTAL :	40.843, 75 € H.T. soit 49.012, 50 € T.T.C.

## RECETTES

D.E.T.R. 30%	= 12.253, 00 €
Autofinancement	= 36.759, 50 €

## 4. RAPPORT DES COMMISSIONS

### Commission communication information

#### **Bulletin Municipal**

- la commission fait un point après la parution du bulletin municipal d'hiver et prépare celui de l'été 2015.

Il a été remarqué de nombreuses fautes d'orthographe. Les pages photos sont plus nettes. Pour les fautes, il est proposé de prévoir une relecture par les deux membres de la commission issue du corps enseignant. Par ailleurs, il faut que les associations fournissent le fichier natif de leurs articles pour que des modifications puissent y être apportées. La date de sortie du prochain bulletin est fixée au vendredi 26 juin 2015. La date limite pour rendre les articles en mairie est fixée au vendredi 5 juin 2015.

#### **Enveloppe préaffranchie**

La commission propose d'utiliser la peinture représentant l'église de Cheval Rigon comme visuel pour l'édition d'une enveloppe préaffranchie en partenariat avec La Poste.

#### **Blason pour la commune de Ferrières**

Deux membres de la commission ont rencontré un sculpteur, guide-conférencier de la région Moulinoise qui a proposé 3 maquettes pour le blason de la commune. Le rendu n'est pas tout à fait satisfaisant. Aussi, la décision est prise de :

- . voir si les maquettes initiales peuvent être reprises et améliorées
- . faire appel aux autres communes du département qui ont un blason pour avoir les coordonnées d'un ou de plusieurs « héraldistes ».

#### **Concours photo**

La commission souhaite mettre en place un concours photo. Le thème retenu pour ce concours est le suivant : « **Ferrières, patrimoine et paysage** ». Le règlement du concours est à l'étude. La photo gagnante pourrait illustrer la couverture du bulletin municipal de l'hiver prochain.

### Commission travaux, voirie, bâtiments communaux et urbanisme

Lieu-dit la Gasse Giraud : effectuer un empiérement de part et d'autre du pont en pierre pour boucher les trous et éviter d'abîmer le pont, pierres à récupérer dans le voisinage et demander aux propriétaires des terrains avant empiérement

Chemin chez Fradin au chemin de la ligue : reprendre ce qui a déjà été effectué en laissant une rigole côté droit pour envoyer l'eau dans la mare du village, faire une traversée avec un drain pour récupérer la source qui coule au milieu du chemin

Arboretum : enlèvement des arbres abattus et récupération de ce qui peut être vendu, il faudra prévoir une journée avec des volontaires pour ce qui n'aura pu être enlevé (branches de pins etc)

Chalet Arboretum : prévoir divers petits équipements pour rendre le chalet plus fonctionnel

École : tomber tous les arbres en dessous de la route (sur le talus) dans la cour la première semaine des vacances de février pour laisser le temps aux employés de remettre en état

Camping : tomber tous les peupliers italiens et les peupliers du milieu du camping, le gros peuplier devra être coupé en morceau au manitou car pas de place pour le tomber.

Chemin des Mialennes : prévoir empierrement sur les 100 mètres impraticables

La commission se réunira à nouveau le jeudi 19 février à 18h.

## **5. ENQUÊTE PUBLIQUE SAGE**

Le maire expose au conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte jusqu'au 27 février 2015. Cette enquête est nécessaire à l'obtention de l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Allier Aval présenté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) de ce SAGE.

Monsieur Le maire propose au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur ce schéma et de transmettre leur avis au commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- . refuse à l'unanimité des membres présents le plan d'aménagement et de gestion durable des eaux du bassin versant Allier Aval
- . s'oppose à la destruction des anciens ouvrages qui n'empêchent pas la remontée des poissons ou les trop grandes contraintes qu'entraîneraient la restauration et la protection des milieux aquatiques.

## **6. EMPLOI D'AVENIR**

Après avis de la commission personnel communal, le maire propose de recruter Monsieur Julien PETELET en emploi d'avenir. Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- . décide de créer un poste dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » dans les conditions suivantes : durée du contrat - 12 mois renouvelable à partir du 2 mars 2015 ; durée hebdomadaire : 35 heures ; rémunération : SMIC horaire
- . autorise le maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir avec Monsieur Julien PETELET.

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

### **- Référent ambroisie**

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé qui sollicite la désignation d'un « référent ambroisie ». L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles, généralement en août-septembre. Si l'ambroisie impacte l'état de santé des populations, elle porte également préjudice à la biodiversité et aux rendements agricoles. La région Auvergne subit l'invasion de cette plante qui se développe sur les terrains non entretenus, chantiers, linéaires des infrastructures routières et ferroviaires, berges de rivières et les terrains agricoles ou résidentiels. Le département de l'Allier est le plus touché de la région Auvergne. La présence d'ambroisie a été observée sur plus de 90% des communes. Le nombre de signalements ne cesse d'augmenter d'où l'importance d'une stratégie de prévention et d'observation pour maîtriser son expansion. Pour que la lutte contre le développement de cette plante soit efficace, elle doit se faire dans

le cadre d'actions territoriales coordonnées et inscrites dans le temps. C'est la raison pour laquelle l'Agence Régionale de Santé a initié un comité technique régional de coordination avec différents partenaires et a élaboré un plan régional d'actions en 2012. Ce plan prévoit, entre autres mesures, la mise en place d'un réseau de "référénts ambroisie".

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé sollicite le conseil municipal pour **la désignation d'un ou plusieurs référénts ambroisie** sur la commune. La nomination de référénts ambroisie motivés et proches des administrés et du territoire est, en effet, un atout majeur de cette lutte. Celui-ci sera chargé du repérage des foyers d'ambroisie sur le territoire de la commune, de l'information et de la sensibilisation de la population et de la remontée d'informations au niveau départemental. Il veillera à l'élimination tant préventive que curative des plants d'ambroisie repérés, conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambroisie.

Les référénts désignés bénéficieront d'une formation prévue **le jeudi 26 mars 2015 matin, à Saint-Pourçain-sur-Sioule** et d'un accompagnement par la FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) dans le cadre d'une convention signée avec l'ARS.

Après échange entre les élus présents, Madame Delphine LE GUEN, conseillère municipale est désignée comme référént de la commune de Ferrières.

#### **- pneu pour le tractopelle**

Le maire indique que le changement d'un pneu du tractopelle s'avère nécessaire. Le conseil municipal approuve cet investissement. Des devis seront sollicités.

#### **- repas du CCAS**

Le maire informe le conseil municipal que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 15 mars 2015 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h15

Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN